



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



- **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, confie à la SAS BEREST – 68 COLMAR une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la cour de l'école élémentaire ; approuve l'offre de la SAS BEREST s'élevant à 11 400 € TTC, dont 1 200 € TTC de relevé topographique ; autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toute pièce y relative ; impute la rémunération du maître d'œuvre sur les crédits votés à la section d'investissement du budget 2016, chapitre 20, article 2031.

- **Mission de Maîtrise d'œuvre pour la restauration du hangar à charrettes, Parc Charles de Reinach**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre décide de confier à M. Denis VALETTE, architecte du patrimoine, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la préparation du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux de restauration du hangar à charrettes du Parc Charles de Reinach ; d'approuver le montant de ladite mission, s'élevant à 7 800 € TTC ; d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes pièces y relatives. Les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2016, chapitre 23, article 2315, opération 87, section d'investissement.

- **Harmonisation des statuts de la Communauté de Communes d'Altkirch en vue de la mise en application du schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre approuve les statuts harmonisés de la Communauté de communes d'Altkirch ; suggère l'ajout d'une clause complémentaire permettant que certaines compétences intercommunales puissent être exercées au niveau de l'ensemble du Sundgau, lorsque cette échelle apparaît des plus pertinentes et des plus cohérentes pour le développement durable de notre territoire.

- **Règlement de la publicité intra-muros**

Afin d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles, la loi a prévu une réforme importante de la réglementation relative à l'affichage publicitaire. M. le Maire propose d'insérer un article dans le prochain bulletin d'information, afin de sensibiliser la population à la nécessité de limiter à un mois maximum l'affichage de panneaux publicitaires sur les façades et clôtures donnant sur rue, après travaux réalisés par une entreprise ou un artisan.

Autres points abordés et actualisés :

- Le Pays du Sundgau a transmis aux communes, pour affichage, le bilan de concertation relatif à la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Sundgau.
- Une subvention de 18 212 € a été attribuée à la Commune sur l'Enveloppe Parlementaire de M. le Sénateur René DANESI, en participation aux travaux de restauration de l'orgue Schwenkedel de l'église Saint Maurice
- Les associations suivantes ont remercié le Conseil Municipal pour leur avoir attribué une subvention de fonctionnement en 2016 : le FC Hirtzbach, la Bougeotte, les Donneurs de Sang, les Amis des Personnes Agées de Luppach et la Fondation du Patrimoine.
- Le Lycée Jean-Jacques Henner a remercié la Commune pour la mise à disposition du terrain synthétique à l'occasion des rencontres UNSS de Football à sept pour ses élèves, dans le cadre des finales départementales.
- Le projet de lotissement privé au lieu-dit « Niedere Gansacker » : L'accès à la première tranche du lotissement se fera par la rue de la Forge, en attendant l'aménagement de la seconde tranche qui ouvrira un accès sur la RD 25. Cette première tranche permettra la construction d'une vingtaine de maisons.
- Un second columbarium a été posé par les ETS ZANCHETTA sur l'emplacement réservé au cimetière. Son aménagement sera réalisé en régie communale.
- Une demande a été faite au Conseil Départemental du Haut Rhin pour lui proposer une emprise de terrain le long de la RD 17 suite à la démolition de l'Hostellerie de l'Illberg et afin d'élargir la chaussée et renforcer la sécurité du carrefour. Cette demande n'a pu être prise en compte par le Département.

Permanence du Maire et des Adjointes :

Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30. Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjointes, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Hirtzbach
Novembre 2016
Imprimé sur papier recyclé
Imprimerie Martin

Conseil Municipal du Mardi 5 Juillet 2016

- **Contentieux devant le Tribunal Administratif**

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre, donne délégation à M. le Maire en vue d'introduire une action en justice auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg afin de défendre les intérêts de la Commune, mise en cause dans le cadre du projet de restauration du hangar à charrettes du Parc de Reinach.

- **Recrutements dans le cadre du dispositif des Emplois d'Avenir**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de deux postes en emploi d'avenir, pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2016 : un agent d'entretien polyvalent, et un Agent spécialisé des écoles maternelles, et vote les crédits nécessaires aux budgets des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019. Ces emplois sont soutenus à hauteur de 70 % par l'Etat.

- **Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des emprises de lignes électriques à très haute tension traversant la forêt communale.**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 contre approuve la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des emprises de lignes électriques à très haute tension, en forêt communale, estimée à 33 028,95 € HT et répartie sur deux exercices budgétaires ; de solliciter des subventions auprès de la Région Grand Est, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de l'Agence de l'Eau et du Fonds Européen LEADER.

- **Acquisition d'une parcelle boisée au lieu-dit Illberg, à l'amont du lotissement « rue de la Roselière »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'acquisition d'une parcelle boisée et d'imputer les frais au budget 2016 afin de sécuriser le périmètre urbain de la rue de la Roselière.

- **Location partielle du « Champ de Tir » - Renouvellement du bail**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de louer pour une durée de neuf ans aux Ets Golfier de Hirtzbach, une surface de 10 ares sur la propriété communale dite « champ de tir », en vue d'y exercer une activité de stockage et façonnage de bois de chauffage.

- **Approbation du programme des travaux d'exploitation – état prévisionnel des coupes concernant la forêt communale – Exercice 2017.**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention approuve l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2017.

- **Projet de modification de desserte forestière**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention approuve les travaux de création de deux nouveaux accès grumiers empierrés aux parcelles forestières N°10 et 11 au droit du captage d'eau potable dit « Himmelreich », et d'une placette de retournement ; de confier ces travaux aux ETS ROKEMANN pour un montant de 25 225,56 € TTC ; de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est, d'imputer cette dépense en section d'investissement du budget ; de financer la part restant à la charge de la Commune.

- **Amodiation Partielle du Presbytère**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise à disposition à un tiers de certaines parties du presbytère de HIRTZBACH ; de formaliser cette mise à disposition par une convention d'occupation précaire ; de solliciter l'accord du Conseil de Fabrique de l'Eglise en vue d'introduire auprès de l'Archevêché une procédure d'amodiation partielle du presbytère.

- **Délégation de pouvoirs – Compte rendu du maire se rapportant au paiement de factures**

M. le Maire rappelle qu'il a procédé au règlement des factures relatives à l'acquisition des manuels scolaires, de chevalet mobile et sèche-dessins, d'un tableau blanc et de chaises scolaires pour un montant total de 1 850.- euros.

- **Approbation de devis – Matériel Scolaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les devis des projets scolaires sollicités par le personnel enseignant dans le cadre du budget 2016 (bancs simples, banc entourage d'arbre, et photocopieur) et de les imputer en section d'investissement pour un montant de 4 692.- euros

- **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel.

- **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement présenté par la Communauté de Communes d'Altkirch pour l'exercice 2014**

M. le Maire soumet à l'assemblée le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement émis par la Communauté de Communes d'ALTKIRCH. Approuvé par 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

- **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par la Communauté de Communes d'Altkirch pour l'exercice 2014**

M. le Maire soumet à l'assemblée le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets émis par la Communauté de Communes d'ALTKIRCH. Approuvé par 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

- **Motion en faveur du maintien du régime actuel des cours d'enseignement religieux en Alsace Moselle**

Le Conseil Municipal, considérant que la proposition du gouvernement de rendre facultatif l'enseignement religieux à l'école, constitue un nouveau grignotage du droit local totalement inacceptable ; considérant par ailleurs que l'enseignement religieux dans les établissements publics constitue un atout pour permettre une ouverture d'esprit des élèves et pour lutter contre les préjugés ou la crainte des différences, nés de la méconnaissance des autres cultes et autres cultures, à l'unanimité exprime son total désaccord à l'encontre des préconisations de la Ministre de l'Education Nationale et demande le statu quo quant au maintien des dispositions actuellement en place pour organiser et proposer l'enseignement religieux dans le cadre scolaire.

Conseil Municipal du Mardi 20 Septembre 2016

- **Modification du bail conclu sur le Parc Charles de Reinach**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 2 abstentions (1 conseiller n'ayant pas souhaité prendre part au vote) décide de confier à Maître Nathalie CHASSIGNET, notaire à ALTKIRCH, la rédaction d'un avenant portant modification du contrat de bail des 06, 13 et 26 août 1996 d'autoriser M. le Maire à représenter la Commune et à signer cet avenant ainsi que tout document ou acte y relatif ; de prendre en charge les frais consécutifs à la régularisation du bail, après accomplissement des formalités requises

- **Création d'un budget annexe « Forêt »**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la création d'un budget annexe « forêt » à compter du 1er janvier 2017. Une demande à Mme la Trésorière d'Altkirch de prendre les dispositions nécessaires pour créer ce budget annexe « forêt » pour la Commune de Hirtzbach a été approuvé ainsi que le transfert des soldes comptables des biens immobilisés, des emprunts et des subventions du budget général vers le budget annexe « forêt » ; M. le Maire fournit à Mme la Trésorière tous les éléments nécessaires à la création de ce budget annexe et signe toutes les pièces utiles à cette création ; et tiendra compte de cette création pour l'élaboration du budget principal de l'exercice 2017.

- **Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs – secteur Mairie, Eglise, Ecole**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention confie à la SAS BEREST – 68 COLMAR une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs du secteur Mairie, Eglise, Ecole ; approuve l'offre de la SAS BEREST s'élevant à 7 109,94 € HT ; autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, la modification du marché fixant le coût prévisionnel de l'opération et toute pièce y relative ; et décide d'imputer la rémunération du maître d'œuvre sur les crédits votés à la section d'investissement du budget 2016, chapitre 23, article 2315, opération 84.